

Fiche complémentaire — LES THÉORIES DU CONTRAT

Complément de la fiche de synthèse — l'État. Notion : **État**. Perspective : La morale et la politique.
Repères : **légal / légitime, public / privé**.

Introduction : pourquoi un contrat ?

Pour comprendre l'**origine** et la **raison d'être** de l'État, les penseurs politiques modernes (Hobbes, Rousseau, Locke) imaginent une **fiction** : l'**état de nature**, c'est-à-dire la situation des hommes *avant* toute société. Cette fiction n'a sans doute jamais existé — elle sert à dégager ce que serait l'homme sans l'État, et donc à comprendre **pourquoi** les hommes ont choisi d'en fonder un.

Pour ces penseurs, l'État ne vient ni de Dieu ni de la nature : il résulte d'un acte **volontaire**, un **contrat** par lequel les individus s'associent et quittent l'état de nature pour l'**état civil**. C'est le **contractualisme**. Mais selon l'idée qu'on se fait de l'état de nature, le contrat prend trois formes très différentes.

1. Hobbes — le pacte de soumission (l'absolutisme)

a) L'état de nature : la guerre de tous contre tous. Pour **Hobbes** (*Léviathan*, 1651), l'homme est un être de **désir** : chacun veut faire triompher ses intérêts. Il y a « *trois causes principales de querelle* : [...] *la rivalité* [...], *la méfiance* [...], *la fierté* ». L'état de nature est donc un état de **guerre** où « *l'homme est un loup pour l'homme* ». Sans pouvoir commun, aucune loi : rien n'y est juste ni injuste :

« *Les notions de légitime et d'illégitime, de justice et d'injustice, n'ont pas ici leur place [...] là où il n'est pas de loi, il n'est pas d'injustice.* »

b) Le contrat : un pacte de soumission. Pour échapper à cette peur, tous les contractants **renoncent à leur liberté naturelle et la remettent à un souverain** — sauf le souverain lui-même, qui n'est pas partie au contrat. Ce pouvoir doit être **absolu** : la moindre faille permettrait la révolte. Une fois donné, ce pouvoir **ne peut plus être repris**.

c) La finalité : la paix et la sécurité. L'État (le « Léviathan ») existe pour **protéger les hommes d'eux-mêmes**. Hobbes est un théoricien de l'**absolutisme** : « la tyrannie vaut mieux que le désordre ». Paradoxe : ce souverain absolu laisse de larges **libertés privées** (tout ce qui ne menace pas l'ordre est permis), mais aucune **liberté publique** — dans la sphère politique, le sujet doit obéir aveuglément. Ce modèle tend vers la **monarchie**.

2. Rousseau — le pacte d'association (le républicanisme)

a) L'état de nature : l'homme bon et libre. Pour **Rousseau** (*Du Contrat social*, 1762), l'homme naturel vit **solitaire, paisible et libre** ; il n'est ni bon ni méchant, mais doté d'une **pitié** naturelle. Cette liberté est l'essence même de l'homme — et c'est elle qu'il veut **conserver** en entrant en société.

b) Le contrat : un pacte d'association entre égaux. Chacun aliène (cède) tous ses droits — mais à la **communauté tout entière**, non à un maître. Comme tous se donnent également, « *la condition est égale pour tous* » :

« *Ce que l'homme perd par le contrat social, c'est sa liberté naturelle [...] ; ce qu'il gagne, c'est la liberté civile et la propriété de tout ce qu'il possède.* »

Le peuple uni devient le seul souverain ; sa volonté est la **volonté générale** — ce que l'on veut pour le **bien commun**, à distinguer de la *volonté particulière* (ce que chacun veut pour soi) et de la simple somme des intérêts.

c) La finalité : la liberté par la loi. « Le peuple est libre lorsqu'il obéit aux lois qu'il a lui-même instituées. » Il faut donc distinguer l'**indépendance** (faire ce qu'on veut) et l'**autonomie** (obéir à la règle qu'on s'est donnée). **Se soumettre à l'État, c'est donc rester libre**, puisque c'est se soumettre à la volonté générale. Ce modèle conduit à la **démocratie** (directe de préférence : la souveraineté ne se délègue pas).

3. Locke — le pacte de confiance (le libéralisme)

a) L'état de nature : pas une guerre, mais des droits. Pour **Locke** (*Deuxième traité du gouvernement civil*, 1690), l'état de nature **n'est pas un état de guerre** : les hommes y sont **libres et égaux**, soumis à une **loi naturelle** qui ordonne de respecter autrui. Ils y possèdent déjà des **droits naturels inaliénables** — la **vie**, la **liberté**, la **propriété** (le fruit de leur travail). Le problème n'est donc pas la guerre, mais que ces droits sont **mal protégés**, faute d'un juge commun et impartial.

b) Le contrat : un pacte de confiance. Les individus ne cèdent qu'**une partie** de leur liberté à un gouvernement, et seulement pour qu'il **garantisse les droits qu'ils avaient déjà**. L'État n'est donc pas au-dessus des individus : il est leur **instrument**, et son pouvoir reste **limité**.

« Il est certain que la fin [le but] d'une loi n'est pas d'abolir ou de restreindre la liberté, mais de la préserver et de l'augmenter. » (Locke)

c) **La finalité : protéger les droits, d'où un droit de résistance.** L'État existe pour **sauvegarder** la vie, la liberté et la propriété. S'il les menace — s'il devient tyrannique —, il trahit la confiance reçue : le peuple dispose alors d'un **droit de résistance**, et peut légitimement lui désobéir, voire le renverser. Ce modèle fonde le **libéralisme politique** : un État **limité**, au service de l'individu.

Tableau récapitulatif

	Hobbes	Rousseau	Locke
État de nature	Guerre de tous contre tous	Solitaire, paisible, libre	Paisible, mais droits mal protégés
Type de pacte	Pacte de soumission	Pacte d' association	Pacte de confiance
L'individu cède...	Toute sa liberté, à un souverain	Tous ses droits, à la communauté	Une part de sa liberté, à un gouvernement
Pouvoir de l'État	Absolu , irrévocable	Souverain = le peuple	Limité , révocable
Finalité	La paix, la sécurité	La liberté civile	Protéger les droits naturels
Régime visé	Monarchie / absolutisme	Démocratie / république	Libéralisme, État de droit
Droit de désobéir ?	Non	(on n'obéit qu'à soi-même)	Oui — droit de résistance